

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2023/2024 PERISCOLAIRE CORMICY

**A RENDRE IMPERATIVEMENT À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
AVANT LE 05 MAI 2023.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE
(une tolérance est accordée uniquement pour l'attestation d'assurance)


Documents à rendre :

- Fiche individuelle de renseignement (datée et signée)
- Fiche sanitaire (copie obligatoire des vaccinations)
- Fiche d'inscription périscolaire
- Attestation CAF ou MSA indiquant votre quotient familial
- Attestation d'assurance 2023/2024
- RIB (si prélèvement automatique)

Quels sont les services concernés ?

Le transport, la garderie périscolaire, la restauration des écoles de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

INFORMATIONS

- Remplir une fiche individuelle de renseignements administratifs ainsi que la fiche sanitaire.
-  Sans attestation du quotient familial, le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué.
- Transport scolaire : effectuez vos démarches en ligne sur www.grandreims.fr ou par courrier en complétant le formulaire papier (téléchargeable sur le site) accompagné de votre règlement à l'ordre de la Régie transport scolaire.

Référent périscolaire :

Cormicy : Mme Sophie GIMENEZ ☎ 03.26.07.47.72 mairie de Cormicy : 03.26.61.30.30
1 Impasse Emma Verachten – 51220 CORMICY / sophie.gimenez2@grandreims.fr

TARIFS GARDERIES : (Sous réserve de modification, les tarifs repas étant révisables par le prestataire les 1ers septembre de chaque année)

SERVICES	TRANCHE 1	TRANCHE 2
GARDERIE DU MATIN	1.96€	2.35 €
GARDERIE DU SOIR	2.07 €	2.48 €
Etude surveillée Élémentaire **	1€60/heure (sans goûter, à fournir par les parents)	

Possibilité d'adaptation pour les personnes ayant des plannings professionnels variables.

Les parents ayant des enfants de moins de 6 ans doivent garder leurs factures pour la déclaration des revenus, aucune attestation de frais de garde ne sera fournie.

Valeurs du Quotient familial retenues prises en compte pour la garderie du matin/soir : (voir votre CAF, MSA,...)

- Tranche 1 : de 0 à 1 379 € inclus
- Tranche 2 : à partir de 1 380 €

POUR LA MATERNELLE

JOURS	GARDERIE DU MATIN	CANTINE	GARDERIE DU SOIR
L. M. J. V.	7h15 / 8h50	11h50/13h50	16h55/18h30

POUR LA PRIMAIRE

JOURS	GARDERIE DU MATIN	CANTINE	ETUDES SURVEILLEES	GARDERIE DU SOIR
L. M. J. V.	7h15 / 8h50	11h50/13h50	17H00/18H00	16h55/18h30

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces horaires. Après l'heure de fermeture tout dépassement d'horaire sera facturé forfaitairement 16.09€.

TARIFS 2023 RESTAURATION

Tarifs restauration à compter du 1er janvier 2023		
Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de la CUGR		
<i>Les tarifs de restauration sont composés à 65% des frais de garderie et à 35% des frais de repas</i>		
Coût du repas basé sur le quotient familial		
<u>Tranches quotient familial</u>		
Moins de 250	à l'unité	2,62 €
250 à 499	à l'unité	3,17 €
500 à 649	à l'unité	3,71 €
650 à 999	à l'unité	4,26 €
1000 à 1149	à l'unité	4,80 €
1150 à 1499	à l'unité	5,35 €
1500 à 1649	à l'unité	5,89 €
1650 à 1999	à l'unité	6,44 €
2000 et +	à l'unité	6,90 €
Tarifs spéciaux		
Enfants Hors CUGR	à l'unité	Application de la grille selon le quotient familial
Repas si QF non renseigné	à l'unité	Application de la tranche la plus élevée
Enfant PAI dont le repas est fourni par la famille	à l'unité	Application de 65% de la tranche appliquée à la famille
Enfant en famille d'accueil (ASE)	à l'unité	Application de la tranche la plus basse
Adultes	à l'unité	Tarif unique de 5 €

FICHE INSCRIPTION CORMICY - PERI-SCOLAIRE

Accueil Périscolaire 1 impasse Emma Verachten - 51220 CORMICY - Mme GIMENEZ ☎ 03.26.07.47.72
sophie.gimenez2@grandreims.fr

04 septembre au 20 octobre 2023

Nom et prénom de l'enfant : **Classe :**

Régime alimentaire : Normal Sans porc Sans viande

- MON ENFANT PRENDRA LE BUS : OUI NON MATIN MIDI APRES MIDI SOIR

-MON ENFANT PARTICIPERA AUX ETUDES SURVEILLEES: OUI NON LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Toute modification est impossible, Les inscriptions non prévues, pourront être faites sous réserve de places disponibles à l'accueil périscolaire.

SEMAINES septembre	LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
	mat	midi repas	soir	mat	Midi repas	soir	mat	Midi repas	soir	mat	Midi repas	soir
du 04 au 08/09												
du 11 au 15/09												
du 18 au 22/09												
du 25 au 29/09												

SEMAINES octobre	LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
	mat	midi repas	soir	mat	Midi repas	soir	mat	Midi repas	soir	mat	Midi repas	soir
Du 02 au 06/10												
du 09 au 13/10												
du 16 au 20/10												

TABLEAU VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 OUI NON

Tout changement doit nous être signalé le plus tôt possible

FACTURATION :

Paiement par prélèvement automatique (fournir un RIB)

Affilié Caf MSA Numéro d'allocataire :

Factures adressées à : responsable légal 1
 responsable légal 2

Facturation alternée : indiquer qui paie selon les semaines paires ou impaires :

Semaine paire :

Semaine impaire :

A

le
SIGNATURE

**CET IMPRIME EST A COMPLETER ET A RETOURNER A LA MAIRIE
AVANT LE 05 MAI 2023**